



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 26 juin 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 27 - 6927 RESTEIGNE, le **26 juin 2025 à 18 heure 30.**

Ordre du jour

Séance publique

Direction Générale

1. *AL - 520.02 - Accord de principe pour placement de caméras temporaires par la Zone de police Semois et Lesse*

Technique

2. *LC - 865 - PIC - PIMACY 2022-2024 - Réfection de voirie et réalisation de cheminement cyclo-piéton à Resteigne - Approbation des conditions et du mode de passation*

Patrimoine

3. *AY - 506.11 Achat terrains A853C, A860A et A861C - PONCELET - ZIT GRUPONT*
4. *AY - 974.23 - Cicy bar - Convention d'occupation précaire et gratuite d'un terrain privé communal situé à l'arrière du bâtiment extra-scolaire et à proximité du terrain de football B à TELLIN - renouvellement 2025*

Enseignement

5. *RM - 551 Enseignement - Evaluation du directeur d'école - Composition du jury*

Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 19 juin 2025

Par le Collège Communal,

La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre



CLARINVAL F.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)